Le ruiné de ma communauté c’est celui qui, au Jour de la Résurrection, viendra avec des prières, des jeûnes et des aumônes légales, mais aura insulté untel, calomnié untel, fait couler le sang d’untel et frappé untel. On donnera alors ses bonnes actions à celui-ci et à celui-là.

Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) demanda : « Savez-vous qui est le ruiné ? » Ils répondirent : « Le ruiné, pour nous, c’est celui qui n’a ni argent, ni biens ! » Il dit alors : « Le ruiné de ma communauté, c’est celui qui, au Jour de la Résurrection, viendra avec des prières, des jeûnes et des aumônes légales, mais aura insulté untel, calomnié untel, fait couler le sang d’untel et frappé untel. On donnera alors ses bonnes actions à celui-ci et à celui-là. Et si ses bonnes actions s’épuisent avant que l’on ait réglé ses comptes, on prendra alors une partie de leurs péchés et on l’en chargera. Ensuite, il sera jeté dans le feu. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a demandé à ses Compagnons (qu’Allah soit satisfait d’eux) : « Savez-vous qui est le ruiné ? » Ils lui ont donc répondu par ce qui est connu chez les gens, disant que le ruiné c’est le pauvre, celui qui n’a ni argent, ni biens matériels. Mais, le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur a alors dit que le ruiné, dans cette communauté, c’est celui qui se présentera au Jour de la Résurrection avec de nombreuses actions pieuses, comme : la prière, le jeûne, l’aumône légale, etc. Mais qui, dans un même temps, aura insulté untel, frappé untel, spolié celui-ci, accusé celui-là et versé le sang de tel autre. Les gens demanderont alors réparation, et ce qu’ils n’auront pas récupéré dans ce bas monde, ils le récupéreront dans l’au-delà. C’est ainsi qu’on leur rendra ce qu’il leur est dû : ils prendront de ses bonnes actions en toute équité, le talion sera accompli en toute vérité et lorsque ses bonnes actions seront épuisées, on le chargera de leurs péchés à eux ; puis, on le jettera en Enfer.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3165